

## **Les frères ROBERJOT LARTIGUE et ROBERJOT, de Saint Domingue, dans le Minutier central**

*Bernadette Rossignol* (actes signalés par *Pierre Bardin*)  
(février 2024)

Les deux frères, Jean Baptiste ROBERJOT, trésorier principal de la marine au Port au Prince, et Arnaud André ROBERJOT LARTIGUE habitant du Port au Prince, ont souvent été cités dans GHC. Voir en particulier GHC 155 janvier 2003, 01-81 p. 3730-3731, NS 18 p.19, NS 24 p. 18, etc. et la Correspondance CC/9a/41 GHC 154 p. 3699. p. 19-31 de <http://www.ghcaraibe.org/bul/NS18comp.pdf>, p. 23-24 de <http://www.ghcaraibe.org/bul/NS19comp.pdf>, p. 18-19 de <http://www.ghcaraibe.org/bul/NS24comp.pdf> et les index des bulletins de GHC.

Voir aussi l'article <https://www.ghcaraibe.org/articles/2023-art30.pdf> « Concession de 800 carreaux de terre en 4 habitations à Jacmel ».

Avant le résumé des actes notariés signalés par *Pierre Bardin*, voici un extrait de la généalogie familiale pour situer les rapports de parenté entre les personnes citées.

### **Généalogie <sup>1</sup>**

#### 1 Henri ROBERJOT

conseiller du roi, greffier en chef de l'élection de Guyenne, bourgeois de Bordeaux  
fils de Claude, maître charpentier de haute futaie, et Marie BRUN (x 20/01/1693  
Bordeaux Sainte Eulalie)  
+ 09/10/1793 Villenave d'Ornon (Gironde, 33), 92 ans  
x Marie DESPORTES, fille de Jean, marchand de barriques, et Marguerite  
GOUJON  
+ /1787  
d'où 9 enfants dont

#### 1.2 Jean ROBERJOT DU DÉSERT

avocat au parlement de Bordeaux puis conseiller assesseur au **conseil supérieur  
du Port au Prince**, sénéchal juge civil et criminel au siège royal de Saint Louis et  
lieutenant général du siège de l'amirauté  
o Bordeaux, Ste Eulalie ; b 16/01/1731 Bordeaux St André  
+ 10/04/1777 Port au Prince ; environ 46 ans  
x 30/09/1760 Bordeaux (Cm M<sup>e</sup> Fatin, Bordeaux <sup>2</sup>), Marie RIVIÈRE BELLISLE (ou  
de PATY), fille de Jean Baptiste, négociant à Bordeaux, et Anne VIETTE

---

<sup>1</sup> Les premières générations : aarho et autres sur Geneanet. Nous limitons ensuite aux membres de la famille en lien avec St Domingue (en gras) ou cités dans les actes notariés

<sup>2</sup> Philippe Savignac sur Geneanet.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

d'où 6 enfants <sup>3</sup> dont :

### 1.2.1 **Théodore Joseph ROBERJOT DU DÉSERT**

colon de St Domingue, aide-de-camp du commandant de la garde nationale du Port au Prince en 1789, parrain de la 2<sup>ème</sup> fille de la chanteuse Minette en 1790 <sup>4</sup>

o 22 b 23/05/1764 Targon et Toutigeac (33), né sur le bien de campagne des parents (habitants de Bordeaux) appelé Hartes dans Toutigeac  
+ San Pedro Fajardo, Puerto Rico

### 1.3 Henry ROBERJOT

négociant

o 12/07 Bordeaux, Ste Eulalie ; b 13/07/1733 Bordeaux St André

bans à Bordeaux St Michel et St Siméon

x 26/06/1764 Villenave d'Ornon, St Martin (33), Thérèse COULEAU MIRAMONT, fille de Jacques, marchand de Bordeaux, et + Marie BRUNET

o Bordeaux

d'où

#### 1.3.1 **Jean Henry ROBERJOT**

négociant à **Hambourg** en 1788

o /1764 illégitime, légitimé par le mariage des parents en 1764

+ 1831/ Philadelphie, Pennsylvanie

### 1.5 Jean Baptiste ROBERJOT

**trésorier principal de la marine au Port au Prince** ; habitant du Cul de Sac ;  
receveur de l'entreprise des eaux du Port au Prince en 1777 ; propriétaire au Sale  
Trou (Cayes de Jacmel)

Franc-maçon de la loge Parfaite Union du Port au Prince en 1774 (BN FM2 545)

o 25/04 Bordeaux, Ste Eulalie ; b 26/04/1737 Bordeaux St André

+ 23/04/1788 La Croix des Bouquets, sur l'habitation K/cado

### 1.7 Arnaud André <sup>5</sup> ROBERJOT LARTIGUE

**négociant, habitant de St Domingue, receveur général**

à Philadelphie en 1792, en 1794 <sup>6</sup>

réfugié à Charleston en l'an X, habitant propriétaire à St Domingue <sup>7</sup> : 28 ventôse  
an X (19/03/1802), il révoque les pouvoirs aux citoyens Brachet et Brouet pour  
habitation et maisons au Port au Prince : nuls par décès ; nouveau pouvoir au  
citoyen Devignier, habitant à l'Arcahaye ; 3 brumaire an X, le même, procuration  
à Blanchet.

o 05/10/1740 Bordeaux, Ste Eulalie ; b 08/10/1740 Bordeaux St André

+ 27/11/1826 Bordeaux 2 ; André Roberjot surnommé Lartigue, 86 ans, ancien  
receveur général de Saint Domingue, veuf de Marie Beaubens (sic)

---

<sup>3</sup> E 353, requête de la veuve le 22/09/1781 à Bordeaux. Elle se présente comme Marie Rivière Bellile mais signe Rivière de Paty veuve Roberjot.

<sup>4</sup> GHC 185, octobre 2005, p. 4639.

<sup>5</sup> Parfois prénommé dans des généalogies (et dans l'inventaire de la série F/12), Armand André mais les actes notariés avec signature sont sans ambiguïté.

<sup>6</sup> DXXV 84, 817 (fiches Debien)

<sup>7</sup> Fichier Houdaille (voir GHC 99, 12-1997, p. 2111 et GHC 211, 02-08, p. 5440).

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

x 1787 Paris (Cm 21/03/1787 M<sup>e</sup> Giard XVIII/864 <sup>8</sup>) **Charlotte Louise Amable** <sup>9</sup>  
dite **Caroline BOBIN**, fille de Charles, habitant de la Croix des Bouquets, et Marie  
Louise PEYRE (cette dernière veuve en premières noces de Jean Baptiste  
LEDOUX 1729-1763, d'où un frère utérin de la mariée, autre **Jean Baptiste  
André LEDOUX** 1754-1795)

o 21/03 b 26/07/1771 Croix des Bouquets

+ 17 d 18 frimaire XIV (07 d 08/12/1805) Versailles <sup>10</sup>, en son domicile rue des  
Réservoirs 17 ; mari actuellement à Saint Thomas île danoise ; déclaré par  
Ali Mamelouk, homme de confiance, même demeure, 24 ans <sup>11</sup>, et Pierre  
Charles Clair Roussel, bourgeois, place de la Colonne, 59 ans

d'où <sup>12</sup>

1.7.1 Marie Charlotte Henriette ROBERJOT LARTIGUE

o 10/01/1788 Paris

+ 20/02/1851 Paris

x 30/04/1804 Paris, Charles François Antoine baron **LALLEMAND**  
chevalier de Saint Louis, lieutenant général, baron d'Empire, pair de France

o 23/06/1774 Metz (Moselle, 57)

+ 09/03/1839 Paris 2<sup>e</sup>

1.7.2 Félix Arnold Charles Alexandre ROBERJOT LARTIGUE

employé de douanes

o 07/08/1798 <sup>13</sup>

+ 1832/

1.8 Rose Mathurine ROBERJOT

o 03/10/1743 Bordeaux, Sainte Eulalie, b même jour Saint André

+ 1830

x 20/07/1762 Talence (Gironde, 33) Jean **DUTASTA**, négociant, fils de + Pierre,  
bourgeois de Bordeaux, et + Marie Thérèse RIVES

1.9 Marie Élisabeth ROBERJOT

embarquement de Bordeaux pour St Domingue 29/11/1773

o ca 1749 Bordeaux

+ 07/11/1831 Pau (Pyrénées Atlantiques, 64), 82 ans <sup>14</sup>

x 28/09/1773 Talence (Gironde, 33) <sup>15</sup>, Jean Baptiste François **VOLANT**, fils de  
+ Antoine Gabriel et Anne PARANNE

caissier du trésor principal de la Martinique, directeur des hôpitaux à St Domingue

o ca 1753 Port au Prince

+ /1805

---

<sup>8</sup> GHC NS 18 p. 19 <http://www.ghcarai.be.org/bul/NS18comp.pdf>

<sup>9</sup> Et non Charlotte Marie Françoise : correction par le tribunal du 1<sup>er</sup> arrondissement le 2<sup>e</sup> mois  
de l'an second de la République au vu d'un acte de notoriété M<sup>e</sup> Loreilhe au Port au Prince le  
18/10/1792 et d'un extrait de l'acte de baptême : joint au contrat de mariage.

<sup>10</sup> Pierfit sur Geneanet.

<sup>11</sup> S'agirait-il de Roustam Raza, qui avait le même âge ? Voir la notice Wikipedia.

<sup>12</sup> Informations sur chacun des deux enfants Association aarho et Philippe Savignac sur  
Geneanet.

<sup>13</sup> Dossier des secours F/12/2864 Roberjot Lartigue.

<sup>14</sup> F/12/2864 Roberjot Elisabeth veuve Volant.

<sup>15</sup> F/12/2864.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

### **Traversée vers ou de Saint Domingue**

Dans l'amirauté de Bordeaux (AD 33, 6 B 54), embarquent pour Saint-Domingue

- Jean Roberjot, avocat au parlement, natif de Bordeaux, 40 ans, le 01/08/1772 (Roberjot Désert) ;
- André Arnaud Roberjot Lartigue, négociant de Bordeaux de 33 ans, le 28/07/1773 (en juillet 1786 il revient de St Domingue par Nantes) ;
- Marie Élisabeth Roberjot, native de Bordeaux, 22 ans (et Jean Baptiste VOLANT son mari, 32 ans, natif de Paris et habitant de Saint-Domingue), le 29/11/1773 <sup>16</sup>

### **Actes notariés, classés chronologiquement**

15/07/1786 M<sup>e</sup> Girard, Nantes (Glanes Antillaises de Jean Marie Loré)

Pierre de BESNE et Marie Joséphine CHAPOTIN, de Prinquiau (44), vendent à André ROBERJOT LARTIGUE, habitant du Port au Prince, des portions dans l'habitation sucrerie de la Grande Plaine de la Croix des Bouquets

XVIII/864 21/03/1787 M<sup>e</sup> Giard

Contrat de mariage d'Arnauld André ROBERJOT LARTIGUE, ancien trésorier de la marine à St Domingue (1.7 ci-dessus) avec Charlotte Louise Amable BOBIN. Le père du futur époux est représenté par Alexandre Jacques de BONGARS, chevalier, président à mortier du parlement de Metz, ancien intendant de St Domingue, demeurant à Paris rue St Honoré, paroisse St Roch (procuration M<sup>e</sup> Despiet, Bordeaux, jointe). La future épouse, mineure, demeure chez ses parents Charles BOBIN et Marie Louise PEYRE rue St Claude au Marais, paroisse St Paul.

Très longue liste des parents et amis, sur 3 pages, et 1 page ½ de signatures mais trois seulement du côté du futur époux, tous de sa famille : Jean Baptiste André Le Doux, habitant de St Domingue, son frère utérin ; Jean Baptiste Dutasta, ancien officier d'infanterie, son beau-frère à cause de dlle Rose Mathurine Roberjot son épouse ; Jean Baptiste Roberjot, avocat en parlement, son cousin.

Pas de communauté de biens. Dot par le père de la mariée 60 000 livres argent de France (en 3 000 livres de rente annuelle) ; don de sa mère : la négresse Agnès ; elle se constitue en dot la négresse Lucile, le nègre Lizi et la mulâtresse Adélaïde. Tous les frais du mariage seront supportés par le futur époux. Pour tenir lieu de douaire il lui fait donation entre vifs de l'habitation en sucrerie, hatte et dépendances, à l'Archaye quartier des Vases, acquise des sieur et dame HOUGUÉS (M<sup>e</sup> Thomin, Port au Prince, 19/06/1784).

XVIII/876 04/07/1788 M<sup>e</sup> Giard

Procuration par ROBERJOT LARTIGUE, habitant de St Domingue actuellement à Paris rue du Temple paroisse St Nicolas des Champs, en son nom et comme

---

<sup>16</sup> Voir <https://www.ghcaraibe.org/articles/2023-art24.pdf> : veuve, elle reçoit des secours à Bordeaux en 1806.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

cessionnaire de Jean Baptiste SERMENSAN, négociant à Bordeaux (M<sup>e</sup> Séjourné, Bordeaux, 09/08/1787), à M. OHMANN, négociant à Hambourg, pour poursuivre le recouvrement de tous objets, à lui cédés par l'acte de cession joint, de ce qui est dû personnellement au constituant par son neveu Jean Henry ROBERJOT, négociant à Hambourg, donner quittance, etc.

Pièce jointe 23/06/1788 Bordeaux : Jean Baptiste SERMENSAN, négociant à Bordeaux rue du Parlement, paroisse St Pierre, renouvelle le transport à Arnaud André ROBERJOT LARTIGUE, ancien trésorier particulier au Port au Prince, de la somme dont Roberjot de Hambourg est débiteur envers Sermensan dans le frètement fait en 1786 pour le compte du roi du navire l'Ardent de Stetin, ses avaries et assurances, comme de la moitié d'intérêts dudit Sermensan dans une cargaison de vin par lui expédiée en novembre 1785 audit Sr Roberjot de Hambourg et solde de leurs comptes. Il charge Roberjot Lartigue de tenir compte de tous les objets et le constitue son procureur général et spécial.

Le 27/09/1788 ROBERJOT LARTIGUE confirme les pouvoirs donnés à OHMANN pour accepter, en paiement des sommes à lui dues par son neveu, tout transport qui pourrait lui être fait en pacotilles, marchandises, deniers, créances, appartenant à la masse des créanciers de son neveu Jean Henri Roberjot, entre les mains de MM. DAUBAGNA et TRIGANT au Port au Prince, GOURJON négociant au Cap et tous autres en Amérique et en France.

XVIII/876 08/07/1788 M<sup>e</sup> Giard

Dépôt du testament et de l'extrait mortuaire de Jean Baptiste ROBERJOT, trésorier principal de la marine, décédé au Port au Prince le 23/04/1788.

Testament olographe du 28/04/1786 (M<sup>e</sup> Loreilhe, Port au Prince)

Désire être enterré au cimetière sans cérémonie de convoi et sans aucun invité ; corps porté par 4 nègres esclaves ; un seul prêtre.

1 500 livres au curé pour des messes

Exécuteurs testamentaires : M. ROBERJOT DU DÉSERT mon neveu, et M. DAUBAGNA et M. KERTZEN mon premier commis, ensemble ou séparément, pour l'exécution et la reddition de mes comptes ; payer à M. Kertzen ses appointements de 6 000 livres par an jusqu'à l'apurement des comptes « que je présume pouvoir durer de 7 à 8 années » ; lui payer 25 000 livres à la fin pour l'indemniser de ses peines.

Si mon frère ROBERJOT LARTIGUE est de retour à la colonie avant mon décès, il sera mon exécuteur testamentaire à la place de mon neveu et Daubagna ; il indemniserà ceux-ci par un diamant<sup>17</sup> à chacun.

Légataire universel mon frère Roberjot Lartigue ; s'il meurt avant moi, mon neveu Roberjot du Désert.

XVIII/877 02/09/1788 M<sup>e</sup> Giard

Description des papiers de la succession de Jean Baptiste ROBERJOT par son frère et légataire universel Arnaud André ROBERJOT LARTIGUE (testament 28/04/1786 (M<sup>e</sup> Loreilhe, Port au Prince).

---

<sup>17</sup> Rémunération symbolique pour l'exécuteur testamentaire.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Exécution du testament consentie et délivrance du legs universel faite par Henry ROBERJOT, conseiller du roi, ancien officier en chef de l'élection de Guyenne, seul héritier quant aux meubles du dit sieur ROBERJOT son fils (M<sup>e</sup> Dufau, Bordeaux, 10/09/1788).

Nombreux actes (10 séries) dont des comptes, lettres de change, et :

10/10/1787 Paimbœuf : M. LOUVEL reconnaît devoir 10 000 lt à M. ROBERJOT, habitant de St Domingue ;

07/04/1780 mandat de 2 200 livres par M. GUYOT de GUIRAUD ; 11/02/1784 Mme GAUCHEROT son épouse solidaire ; diverses lettres de Mme Gaucherot veuve de Guyot de Guiraud à propos de cette créance (8 pièces) ;

vente de l'habitation du Marécage au Port au Prince le 29/12/1780 par le fondé de procuration du Sr RICHEUX aux Srs ROBERJOT et PASCHER.

XVIII/881 24/09/1788 M<sup>e</sup> Giard

Le 24 septembre 1788 se présente, avec Arnaud André ROBERJOT LARTIGUE, le sieur Élie TRIGANT de BEAUMONT, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de St Louis, enseigne des Suisses de Monsieur frère du Roi, habitant de St Domingue, de présent à Paris chez M. COUZINET, marchand limonadier rue du Temple.

Il est expliqué que le sr LARTIGUE a fait au sr de BEAUMONT et à son épouse Adélaïde Victoire CHARLIER divers prêts et avances pour leurs besoins et affaires lors de leur séjour à St Domingue et pour le remboursement fait par M. SERMENSAN des avances faites lors de leur séjour en France, avant 1786 et jusqu'au début 1788 où M. Lartigue est repassé en France.

Longs détails et liste des sommes avancées. Total 116 000 livres.<sup>18</sup>

Le couple BEAUMONT s'oblige à payer à LARTIGUE 5 800 livres de rente annuelle et perpétuelle et à prendre hypothèque sur le fief de Bréau à Bonzac en Fronsadais près Bordeaux, appartenant au sr de BEAUMONT.

Et, le 29 mai 1789, le sieur LARTIGUE reconnaît avoir reçu de M. le chevalier de FOURVILLE 124 589 livres, prix de la vente à lui faite par le sieur TRIGANT de BEAUMONT de la charge d'enseigne des Suisses de Monsieur frère du roi dont il était propriétaire.

XVIII/881 24/03/1789 M<sup>e</sup> Giard

Le 24 mars 1789 Arnaud André ROBERJOT LARTIGUE, habitant de St Domingue, demeurant à Paris, donne procuration à son beau-frère Jean Baptiste André LE DOUX, demeurant au Port au Prince, pour inspecter et surveiller les habitations qui lui appartiennent, de son chef et comme légataire universel de son frère Jean Baptiste Roberjot et celles qu'il tient à ferme de MM KERCADO et des héritiers CHAPOTIN dans la grande plaine du Cul de sac, paroisse de la Croix des Bouquets. Si M. Le Doux vient à décéder il sera remplacé par M. ROBERJOT DU DÉSEPT son neveu.

Pendant le séjour de son inspection il aura 12 000 livres argent des îles de traitement, 4 000 livres pour sa table, 2 nègres domestiques, 3 chevaux et 3 mulets de voiture pour son usage, pris sur l'habitation Kercado.

---

<sup>18</sup> Voir dans GHC 24, 4<sup>e</sup> trimestre 2016, p. 18 les dettes de Roberjot Lartigue envers les négociants bordelais Boyer, Mezler et Zimmerman en 1788 et 1791.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Ne sont pas compris la régie des habitations du Marécage, dont M. PASCHER a l'administration, et celles des Matheux et de Nippes dont les Srs DAUBERGNA et TRIGANT demeureront chargés.

XVIII/890, 07/06/1790 M<sup>e</sup> Giard

Échange et contre échange d'esclaves entre (la mère et la fille)

Charlotte Marie Françoise BOBIN épouse non commune en biens de M. Arnaud André ROBERJOT LARTIGUE, habitant de St Domingue, demeurant à Paris rue du Temple, paroisse St Nicolas des Champs

et Marie Louise PÈRE épouse non commune en biens de M. Charles BOBIN, habitant de St Domingue, avant veuve de Jean Baptiste LE DOUX, aussi habitant de St Domingue, demeurant avec son mari, de présent à Paris rue des Tournelles n° 45, paroisse St Paul.

La dame LARTIGUE cède à la dame BOBIN la mulâtresse Adélaïde, esclave créole, 13 ans, actuellement sur ses habitations de St Domingue et en possession de ladite dame Bobin.

La dame BOBIN cède à la dame LARTIGUE la négresse Zabeth, esclave créole de 18 ans, fille de la nourrice de la dame Lartigue, appartenant à ladite dame Bobin et présentement sur ses habitations à St Domingue.

La dame Bobin donne pouvoir à son mari pour remettre la négresse Zabeth au fondé de procuration de la dame Lartigue.

La dame Lartigue donne pouvoir au sr LE DOUX son frère pour retirer des mains du sr Bobin la négresse Zabeth et de lui en donner décharge.

VII/498 juillet août 1790 M<sup>e</sup> Pezet de Corval

Le 31/07/1790 constitution de rente de 2 000 livres en pension alimentaire et viagère en faveur de Pierre Jean DUPRÉ, avocat en parlement à Paris, jusqu'à son décès puis à sa mère Marie ABIET veuve de Pierre DUPRÉ et éteinte au décès de cette dernière.  
Rappel :

- le 26/04/1786 (M<sup>e</sup> Loreilhe, Port au Prince), acte entre Jean Baptiste ROBERJOT, trésorier principal de la marine, et Arnaud André ROBERJOT LARTIGUE habitant au Port au Prince, d'une part, et Pierre Jean DUPRÉ, avocat en parlement, d'autre part.
- les frères ROBERJOT, pour donner au Sr DUPRÉ, chargé de la partie contentieuse de leurs affaires, des témoignages de leur confiance et de la satisfaction qu'ils avaient de son zèle et de son activité pour s'occuper de leurs affaires et de celles de la demoiselle MARTIN (lors mineure et actuellement épouse de M. TRIGANT de LA TOUR) pendant 8 ans, constituent sur sa tête une rente de 2 000 livres argent de France à ne toucher qu'à la fin des 8 années jusqu'au décès du sr Dupré.

Depuis Jean Baptiste ROBERJOT est décédé et Arnaud André ROBERJOT LARTIGUE son seul héritier, habitant de St Domingue de présent à Paris rue du Temple, paroisse St Nicolas des Champs, veut dès aujourd'hui lui verser cette rente.

Le même jour 31/07/1790 André ROBERJOT LARTIGUE ratifie un acte chez M<sup>e</sup> Loreilhe au Port au Prince le 23/04, contenant obligation par MM DAUBAGNA, TRIGANT et Cie, négociants au Port au Prince, fondés de sa procuration, au profit de

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Pierre Jean DUPRÉ de 120 000 livres qu'il leur a prêtées pour lui ; il remet donc 3 traites au sr Dupré.

Le 08/08/1790, comptes entre Arnaud André ROBERJOT LARTIGUE et Jean Baptiste SERMENSAN, ancien négociant à Bordeaux de présent à Paris : le 09/08/1787 (M<sup>e</sup> Séjourné, Bordeaux), Roberjot Lartigue s'est chargé de payer aux créanciers de Sermensan ce qu'il leur devait dans le délai de 2 ou 3 ans : détail des traites.

Le même jour, convention entre MM de Lartigue et Sermensan d'une part et Jean Sébastien PASCHER de LESTRADE <sup>19</sup>, habitant de St Domingue lieu-dit Marécage quartier du Port au Prince, de présent à Paris hôtel de Provence garni, rue du Temple paroisse St Nicolas des Champs, d'autre part. Pour libérer Roberjot Lartigue de ce qu'il doit à Sermensan, M. Pascher de Lestrade lui transporte 190 barriques de sucre brut à prendre dans la moitié des revenus de l'habitation qu'il possède par indivis avec Roberjot Lartigue au Port au Prince. Frais de chargement et déchargement à la charge de Roberjot Lartigue.

### **ROBERJOT LARTIGUE**

ROBERJOT LARTIGUE, ami et homme d'affaires de La Luzerne, est un des plus actifs du Club Massiac <sup>20</sup>. Il en est membre (n° 310) avec son neveu Roberjot du Désert (n° 309) et faisait partie des prête-noms du Club pour envoi de brochures aux clubs amis, en particulier à Bordeaux et à Saint-Domingue. Le 17 décembre 1790 il « lisait au club un long mémoire sur la nécessité de rejeter les demandes des mulâtres » et l'assemblée concluait « Ces judicieuses réflexions seront communiquées à M. l'abbé Maury qui s'est chargé de défendre la cause des colonies ». Plusieurs références sur lui dans les bulletins de GHC, dont la réponse 01-81 GHC 155, p. 3730-3731.

En l'an XIII il est « agent pour le gouvernement français de Saint-Domingue aux Iles danoises » <sup>21</sup>

Les marins d'Haïti trafiquent avec la Jamaïque sous couvert du pavillon danois <sup>22</sup>. C'est ainsi que Roberjot Lartigue réussit à exercer une pression sur le gouvernement danois avec la publication du décret du 13 septembre 1806 interdisant tout commerce avec Haïti.

Il est un acteur essentiel dans la propagation en France d'un sentiment anti-haïtien <sup>23</sup>.

---

<sup>19</sup> Voir NS 24 p. 18. <http://www.ghcaraibe.org/bul/NS24comp.pdf>

<sup>20</sup> Les Colons de Saint Domingue et la Révolution, Essai sur le Club Massiac, Gabriel Debien, 1953, p. 92, 120, 127, 177, 235, 393.

<sup>21</sup> GHC 154, décembre 2002, p. 3699 in « Colonies CC/9a/41, Saint-Domingue pendant la période révolutionnaire » de Marie-Antoinette Menier.

<sup>22</sup> Thèse d'Enance Saint Fleur, pas encore publiée. Source : V. SAINT-LOUIS, *Relations internationales et classe politique*, p. 169-170.

<sup>23</sup> Même thèse. Source : L. TRANI, « Les effets de l'indépendance d'Haïti sur la société esclavagiste martiniquaise sous le Consulat et l'Empire (1802-1809) » in *1801-1840 – Haïti, entre Indépendance et Restauration* [Cahiers de l'Institut d'histoire de la Révolution française], IHMC - Institut d'histoire moderne et contemporaine (UMR 8066), 2019, p. 8.



## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

(Au retour de Louis XVIII) Roberjot Lartigue prévient qu'il faudra envoyer dans la colonie des forces suffisantes qui puissent contenir les nègres, les maintenir dans l'obéissance et les faire rentrer dans leur premier état d'esclavage <sup>24</sup>.

### **Secours aux colons réfugiés (F/12/2864)**

Le 2 germinal XIII (23/03/1805) à Versailles, certificat de vie pour Charlotte Marie Louise Amable BOBIN dame ROBERJOT LARTIGUE, propriétaire à St Domingue, et son fils Alexandre, né le 7 août 1798.

Secours à Bordeaux les 24/07/1822 et 25/07/1826 pour Arnaud André ROBERJOT LARTIGUE (79 et 82 ans) et son fils Alexandre (22 et 25 ans). Admis aux secours en novembre 1815 ; demande de supplément à Paris le 23/04/1816.

Caisse des Dépôts et Consignation : longue liste d'oppositions formées sur Roberjot Lartigue du 19/11/1825 au 13/11/1829.

Gros dossier au nom de ROBERJOT de LARTIGUE veuve LALLEMAND Marie Charlotte Henriette :

Propriétaire aux Matheux d'une habitation qu'elle partage avec son frère.

Certificat de vie à Paris le 09/02/1822 : née à Paris, épouse de Charles François Antoine Lallemand.

Certificat de vie à Bruxelles (légation de France aux Pays Bas) le 18/07/1825 : baronne Lallemand, née le 10/01/1788.

Certificat de vie à Paris le 04/01/1851 : née le 09/01/1851 : Marie Charlotte Henriette, veuve d'un général.

ROBERJOT Marie Élisabeth veuve VOLANT, colon réfugié :  
Décédée à 81 ans à Pau le 07/11/1831.

### **Indemnité**

#### **1829 Croix des Bouquets**

Caféière Bobin aux Grands-Bois

Ancien propriétaire

Charles Marie Louis Charles BOBIN

Ayant droit

ROBERJOT LARTIGUE Félix Arnold Charles et Marie Charlotte Henriette baronne LALLEMAND

LE SÉNÉCHAL de KERCADO Gustave Marie Alexandre et Nathalie Marie Charlotte épouse de SOLIS

Héritiers chacun pour un quart de leur grand-oncle, ancien propriétaire

1 400 x 4

Un quart de la sucrerie du Moulceau à la Grande Plaine

Ancienne propriétaire

Charlotte Marie Françoise Amable BOBIN

Ayant droit

---

<sup>24</sup> Même thèse.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

ROBERJOT LARTIGUE Félix Arnold Charles et Marie Charlotte Henriette baronne  
LALLEMAND  
Héritiers conjointement de leur mère, ancienne propriétaire  
30 422

### **1829 Jacmel**

2/8<sup>e</sup> de cotonnerie, indigoterie et cafétéria du Moulceau à la Grande Plaine  
Ancienne propriétaire  
Charlotte Marie Françoise Amable BOBIN  
Ayant droit

ROBERJOT LARTIGUE Félix Arnold Charles et Marie Charlotte Henriette baronne  
LALLEMAND  
Héritiers conjointement de leur mère, ancienne propriétaire  
4 509

### **1832 Croix des Bouquets**

Sucrerie Père Ledoux, plaine du Cul de Sac et terrain Nord de l'Étang lieu-dit Le  
Passage  
Anciens propriétaires  
Antoine PÈRE DESHORMEAUX et Jean Baptiste André LEDOUX  
Ayant droit

LEDOUX Marie Louise veuve DIGNERON, Marie Jeanne veuve CARADEUX de LA  
CAYE et Victoire Josèphe veuve COTTES  
ROBERJOT LARTIGUE Félix Arnold Charles et Marie Charlotte Henriette baronne  
LALLEMAND  
LE SÉNÉCHAL de KERCADO Gustave Marie Alexandre et Nathalie Marie Charlotte  
épouse de SOLIS  
Liquidés collectivement 26/12/1831, 20 200

### **1832 Port au Prince**

Maisons angle des rues Dauphine et d'Aunis et rue d'Aunis  
Anciens propriétaires  
Pierre d'AULNAY de CHITRY et Marie Madeleine Charlotte Henriette  
12 ayant droit liquidés collectivement 23/04/1832, 4 400, dont  
ROBERJOT LARTIGUE Félix Arnold Charles Alexandre et Marie Charlotte Henriette  
baronne LALLEMAND

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)